

Ecole Maternelle  
3-5 rue des écoles  
37370 ST PATERNE RACAN  
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66  
[Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr](mailto:Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr)

**COMPTE – RENDU**  
**DU CONSEIL D'ECOLE DU 1<sup>e</sup> TRIMESTRE**  
**Le 21 octobre 2011**  
*Année scolaire 2011/2012*

**Personnes présentes :**

**Comité de parents :**

Mme Karine POUPEE  
M. Christophe CHABERT  
Mme Julia POTEREAU

**Enseignantes :**

Mme Sylvie THEMINES  
Mme Annette THARAUD-FONTENAY

**mairie**

M. DUPONT  
M. ZAMARLIK

**Personnes excusées :**

Mme Elise DESBOIS (représentante des parents d'élèves)  
M. MALAIZE (Inspecteur de l'Education Nationale)

**Ordre du jour**

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil
3. Règlement intérieur de l'école
4. Effectifs et organisation de l'école
5. Projets pour l'année 2011/2012
6. Projet d'école 2011/2014
7. Entretiens et travaux
8. Questions diverses

**1. Résultat des élections**

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	107
NOMBRE DE VOTANTS	49 Dont 44 par correspondance
ABSTENSIONS	58
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	3
SUFFRAGE VALABLEMENT EXPRIMES	46
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	2

**Représentants élus :**

Mme Karine Poupée  
Mme Julia Potereau  
Mme Elise Desbois  
M. Christophe Chabert

## **2. Règlement intérieur du conseil**

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite, sachant que seul 2 parents élus ont le droit de vote. S'il y a plus de 2 parents élus présents au conseil, ils doivent décider avant le conseil de qui votera.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et pourra être photocopié pour les familles qui en feront la demande.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil. Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école, il leur est également proposé de communiquer leurs adresses Internet aux familles pour qu'elles les contactent directement.

Le règlement est voté et accepté à l'unanimité.

## **3. Règlement intérieur de l'école**

Il en est fait lecture et des modifications apparaissent sous le titre suivant :

### 3- Horaires de l'école

## **4. Effectifs et organisation de l'école**

<b>Sections</b>	<b>effectifs</b>
<b>Petite et Moyenne Section</b> – Mme Thémines, aidée de Mme Flament et de Mme Bigot l'après-midi.	<b>19</b> Petits et <b>7</b> Moyens
<b>Moyenne et Grande Section</b> – Mme Tharaud-Fontenay, aidée de Mme Layreau	<b>11</b> Moyens et <b>18</b> Grands
<b>Total</b>	<b>55</b> élèves

Tous les après-midi, les moyens sont rassemblés et travaillent avec Mme Thémines. Le mardi est le jour des emprunts de livres à la Bibliothèque de l'école. Les enfants empruntent un livre pour 2 semaines et le jour où les grands viennent à la BCD, les moyens vont travailler la découverte de la matière avec Mme Tharaud-Fontenay.

De plus, Les Grands vont à la bibliothèque municipale toutes les 4 semaines et empruntent des livres pour leur classe.

## **5. Projets pour l'année 2011/2012**

Un spectacle est programmé le **vendredi 16 décembre**, il s'agit de *Bout de ficelle c'est Noël*, de la Compagnie Aux Deux Ailes (37)

Au deuxième trimestre, les enfants iront au cinéma à Saint Patern Racan pour voir un programme de Courts métrages. Cela s'inscrit dans le dispositif Ecole et cinéma.

L'école organise sa matinée Portes ouvertes le **samedi 27 mai** sur le thème *D'où vient ce que je mange ?*

Nous projetons une visite de ferme début avril.

Nous avons également en projet de faire venir à l'école un boulanger proposant une intervention « de la graine au pain ».

La fête des écoles aura lieu le **samedi 23 juin**.

## **5. Projet d'école 2011/2014**

Un projet d'école est une analyse des points forts et des points à faire évoluer du point de vue des élèves et des enseignements. A partir de notre pratique et des évaluations nationales, nous choisissons de définir des axes pour les trois années à venir.

Il est fait lecture des actions programmées pour les 3 années à venir. (cf. annexe)

## **6. Entretiens et travaux**

La mairie est remerciée pour l'achat d'un nouvel appareil photos numérique et d'une mémoire externe, ainsi que pour avoir donné à l'école 3 ordinateurs récupérés à l'espace multimédia, et mis à disposition du personnel pour les installer.

Une demande émerge suite à cette acquisition : est-il possible de faire venir un câble dans le bureau de la directrice afin d'y connecter un ordinateur à Internet ?

Il est également demandé à la mairie l'autorisation d'installer des bacs de jardinage dans la cour, dans le but de mettre en œuvre notre projet d'année *D'où vient ce que je mange*, mais également pour pérenniser la pratique pédagogique du jardinage, comme nous l'avons envisagé dans notre projet d'école.

Il est enfin signalé à la mairie l'usure manifeste de la structure de la cour, ainsi que d'une balançoire.

## **7. Questions diverses**

### **Question des enseignantes :**

Les enseignantes demandent à la mairie pourquoi il y a trois personnes qui accompagnent les enfants à la cantine à 12h00, et pourquoi il n'y en a plus que 2 pour le retour à l'école à 13h20.

### **Questions des parents d'élèves :**

*(Ces questions n'ayant pas été transmises avant le conseil d'école, les enseignantes se réservent la possibilité de différer leurs réponses.)*

Les bonbons : Demande est faite à l'équipe de ne plus autoriser la distribution de friandises lors des anniversaires.

Les élections : Compte tenu du fait qu'il n'y a qu'une seule liste, est-il possible d'en simplifier la procédure afin d'éviter la dépense d'énergie, de temps et de papier qu'elles génèrent ?

*La directrice est soumise à une réglementation qui légifère les élections, elle n'a donc pas le droit de s'en écarter.*

Les poux : Des familles expriment leur énervement face au problème récurrent des poux. Elles proposent à l'école d'exclure quelques jours les enfants qui présentent une pédiculose chronique et qui ne sont à priori pas traités.

Elles proposent également d'organiser une réunion afin d'en débattre.

*L'exclusion n'est pas envisageable d'un point de vue légal.*

*Quant à la limitation des échanges : les coussins utilisés par les moyens lors de leur repos ne seront plus stockés dans une boîte mais le seront individuellement.*

*La directrice propose également de renforcer la prévention en diffusant un prospectus accompagné d'un peigne, proposés par une société pharmaceutique.*

Associations : Des nouveaux parents estiment que les associations « gravitant » autour de l'école ne sont pas assez visibles (garderie, Association de Parents d'Elèves).

*Une solution proposée est de leur permettre de se présenter lors de la réunion de rentrée.*

Horaires des écoles : Un parent a soulevé la difficulté d'être aux deux écoles à la même heure pour y accompagner ses deux enfants.

*Il a été rappelé que les 10 minutes d'accueil servent à cela. L'expérience montre qu'il vaut mieux d'abord accompagner l'aîné à 8h50, puis accompagner le cadet à l'école maternelle dans la mesure où celui-ci peut avoir besoin de plus de temps pour la séparation.*

Présidente de la séance

Mme Thémines